

## RÉPONSE

(25n)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée du 23 février 1885,— demandant copie du rapport de M. Van Horne, vice-président de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, en date de septembre dernier, et de celui de M. S. B. Reed, I. C., du même mois, au sujet du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique ; aussi, copie des rapports d'ingénieurs d'une grande compétence relativement à la route du chemin de fer Canadien du Pacifique au point où il a été construit une voie provisoire, dont il est fait mention dans la lettre de M. Van Horne, du 19 mai 1884, au ministre des chemins de fer et canaux, et de tout rapport de M. Fleming à ce sujet, qui serait en la possession de la compagnie du chemin de fer.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,

Secrétariat d'Etat,

Ottawa, 12 mars 1885.

*Secrétaire d'Etat.*

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,  
BUREAU DU SECRÉTAIRE, MONTRÉAL, 7 mars 1885.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 2 du courant, demandant, en conformité d'une adresse de la Chambre des Communes, copie des rapports de M. Van Horne, vice-président de cette compagnie, et de M. S. B. Reed, I. C., au sujet de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique, je vous transmets copie des rapports demandés.

Quant à la dernière partie de l'adresse, demandant copie des rapports d'ingénieurs au sujet de la ligne provisoire au Col-du-Cheval-qui-Rue (*Kicking Horse Pass*), je dois dire qu'il n'a pas été fait de rapports écrits à la compagnie sur ce sujet, les opinions d'ingénieurs dont M. Van Horne a fait mention lui ont été communiquées verbalement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

C. DRINKWATER, *secrétaire.*A. P. BRADLEY, *écrl.*

Secrétaire du département des chemins de fer et canaux, Ottawa.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE, MONTRÉAL, 17 septembre 1884.

Les rapports ci-inclus, au sujet des travaux restant à faire par la compagnie, et de la nature du pays sur la section occidentale de la ligne, sont regardés par les directeurs comme offrant assez d'intérêt pour en justifier la publication et la distribution aux actionnaires.

Par ordre du bureau,

CHARLES DRINKWATER. *secrétaire.*